

A DISTRIBUER

Saison 2013

Règlement du VAL D'OISE TROPHY UFOLEP Challenge Jeunes

Le Val d'Oise Trophy UFOLEP Challenge Jeunes est une épreuve de promotion ouverte aux jeunes vététistes, licenciés ou non, de 6 à 14 ans.

De préférence, les épreuves se dérouleront le samedi après-midi. Départ à **14 h 30 (sauf pour la 1ère manche au Bois de Garenne Maubuisson à Méry (14h))**.

Article 1 : Le prix d'engagement sera de :

✓ Engagement à l'avance

4,50 € pour chaque participant licencié UFOLEP,

7,00 € pour tous les autres participants.

✓ Engagement pris sur place

7,50 € pour tous les participants (y compris les UFOLEP).

Pour les licenciés UFOLEP R5 1 (licence compétitive) : présentation de la licence de la saison en cours.

Pour les non licenciés et licenciés UFOLEP R5 2 (licence non compétitive) : présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du VTT en compétition (de moins d'un an).

Pour les licenciés hors UFOLEP : présentation de la licence où il doit être notifié la date du certificat médical.

ATTENTION : perdent leur qualité de prioritaire :

- les vététistes inscrits sur place et,
- ceux dont les règlements ne sont pas arrivés par courrier à l'organisateur la veille de l'épreuve.

Article 2 : Les épreuves se dérouleront sur un circuit accessible à tous, sans zone dangereuse, sans difficulté excessive et selon les catégories suivantes :

- | | |
|-----------------------------|---------|
| - Jeunes nés en 2007 - 2006 | Série A |
| - Jeunes nés en 2005 - 2004 | Série B |
| - Jeunes nés en 2003 - 2002 | Série C |
| - Jeunes nés en 2001 - 2000 | Série D |
| - Jeunes nés en 1999 - 1998 | Série E |

Article 3 : Le circuit devra être conçu suffisamment court pour permettre aux parents de voir, le plus souvent possible, leurs enfants en action (et pour raison de sécurité). Toute incivilité (notamment des parents) pourra être sanctionnée par le club organisateur ou les membres de la commission le jour même de l'épreuve ou ultérieurement lors d'une réunion de commission. Les accompagnateurs n'ont pas le droit d'être sur le circuit empruntés par les coureurs et ne doivent en aucune façon aider les enfants.

Pour la 1ère épreuve, tirage au sort **pour les engagés à l'avance**, par catégorie d'âge pour tous ; 5 départs indépendants et successifs (féminines et masculins séparés) sur les distances suivantes :

- Jeunes nés en 2007 – 2006	environ 2 km	- Jeunes nés en 2001 - 00	environ 5 à 7 km
- Jeunes nés en 2005 – 2004	environ 2 à 4 km	- Jeunes nés en 1999 - 98	environ 7 à 9 km
- Jeunes nés en 2003 – 2002	environ 4 à 5 km		

Article 4 : A partir de la 2^{ème} épreuve, l'ordre de départ sera celui du classement général précédent en séparant filles et garçons (1^{er} départ garçons puis les filles).

En cas d'égalité de points, prendre en compte le classement de la manche précédente.

Article 5 : Avant le départ des épreuves, une reconnaissance du circuit, à allure modérée, sera effectuée par les coureurs en présence d'un organisateur.

Article 6 : La plaque doit être visible afin de pouvoir comptabiliser le vététiste pour le classement : il faut 3 attaches pour tenir correctement la plaque vtt.

Article 7 : Récompenses.

A chaque épreuve, pour chaque catégorie chez les masculins et les féminines une coupe au 1^{er} et une médaille aux 2^{ème} et 3^{ème}.

Une boisson et si possible une pâtisserie, récompenseront tous les enfants.

Pour la finale :

Pour recevoir les récompenses, participation obligatoire à la finale (sauf exception, à la discrétion de la Commission VTT).

Pour cette épreuve, pour chaque catégorie chez les masculins et les féminines une coupe au 1^{er} et une médaille aux 2^{ème} et 3^{ème}.

Article 8 : Un classement sera établi sur les 7 meilleures manches de chaque concurrent chez les masculins et chez les féminines dans chaque catégorie avec le barème suivant :

16 points au 1^{er}, 14 points au 2^{ème}, 12 points au 3^{ème}, 11 points au 4^{ème}, 10 points au 5^{ème}, 9 points au 6^{ème}, 8 points au 7^{ème}, 7 points au 8^{ème}, etc, et à partir du 13^{ème} deux points de participation pour tous les concurrents ayant pris le départ.

Article 9 : Tous les participants doivent posséder un casque et un VTT en bon état. Le club organisateur devra assurer la sécurité de son épreuve et sera totalement responsable techniquement et financièrement de son organisation.

Article 10 : *Le Val d'Oise Trophy UFOLEP Challenge Jeunes* se dispute sur 8 épreuves. A l'issue de ces épreuves, un classement général sera établi en totalisant les points de chaque participant sur les 7 meilleurs résultats des épreuves disputées et sera déclaré vainqueur dans chaque catégorie le garçon et la fille ayant obtenu le plus de points. En cas d'égalité le classement final des places obtenues départage les concurrents et si nécessaire la date de naissance pour désigner le plus jeune.